

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2026 N°3

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le PREMIER OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **18**

PRESENTS :

M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Loïc LORRE, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU, Mme Céline MARTIN AGISSON,

ABSENT :

M. Jean-Pierre HENAFF.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 25 septembre 2026

**3 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS
POUR LE PARC ROULANT DU SDIS 22**

Par délibération du 19 juin 2025 la commune s'est engagée en faveur du fonds de concours du parc roulant du SDIS 22 pour une année (2025) ce qui a permis de financer l'acquisition de neuf véhicules de secours et d'assistance aux victimes pour un montant total de 960 000 €.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.

Le fonds de concours a été proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

La commune est sollicitée pour participer pour l'exercice 2026 sur la base d'1,50€ par habitant (population DGF 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix)

-Approuve une participation pour **2026** au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024). Soit Une subvention d'investissement pour la commune de St Samson-sur-Rance de **2574 €** attribuée au SDIS 22 pour l'année **2026**.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Le Maire
Olivier JAVAUDIN

